



PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

FICHE « ACTION »

Santé

Engagement
citoyen

Environnement

Fair-play

Règles du jeu
et arbitrage

Culture foot



JURA SUD FOOT

Toute l'année

Nb participants : tout le monde

District



Thématique

ENGAGEMENT
CITOYEN



Nom de l'action

Chartes joueur(s) /
Parents

Le cadre commun

Résumé de l'action

Jura sud Foot a mis en place une charte à destination des joueurs et une charte à destination des parents.

La charte du footballeur de Jura Sud Foot et la charte des parents définissent les règles à suivre et les comportements à adopter dans toutes les infrastructures du club pour son bon fonctionnement.

L'objectif de ces chartes est de faire respecter les éléments fondamentaux à la pratique d'un sport collectif. En signant celles-ci, les joueurs ainsi que les parents s'engagent à respecter les règles.

- _ Uniformiser le fonctionnement sur l'ensemble du club (identité)
- _ Sensibiliser au respect, la mixité, la tolérance, le partage.

REGLES DE VIES COMMUNES

RESPECT SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN

Référent PEF :
Elodie MYOTTE-
MOUILLER





Charte du footballeur de Jura Sud Foot

La charte du footballeur de Jura Sud Foot définit les règles à suivre et les comportements à adopter dans toutes les infrastructures du club pour son bon fonctionnement. En signant à Jura Sud Foot, vous êtes devenus l'un de ses représentants sur les différents terrains de Bourgogne-Franche-Comté. L'image d'un club se joue principalement au comportement de chacun de ses licenciés, vous voudrez bien respecter les différents points évoqués ci-dessous afin que votre saison sous nos couleurs se passe de la meilleure des façons possibles.

- **Article 1 :** Payer la cotisation au moins en partie avant le 1^{er} match officiel. Dans le cas contraire, vous ne pourrez jouer tant que votre cotisation ne sera pas à jour.
- **Article 2 :** Bannir tout comportement violent (verbal ou physique) et irrespectueux en dehors et sur le terrain.
- **Article 3 :** Être assidu et ponctuel aux entraînements en arrivant en avance par rapport au début de la séance. Respecter son éducateur c'est aussi respecter les horaires qu'il a fixés pour les entraînements mais aussi pour les convocations aux matchs.
- **Article 4 :** Prévenir l'éducateur responsable en cas d'absence à l'entraînement ou en match le plus tôt possible.
- **Article 5 :** La tenue du club (survêtement) est obligatoire le jour des matchs tout comme le sac de sport et la gourde.
- **Article 6 :** Respecter ses partenaires, les adversaires, son éducateur, les dirigeants, et les arbitres au cours des rencontres.
- **Article 7 :** Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix sans interférer de quelque manière que ce soit dans ce qu'il souhaite mettre en place à l'entraînement et aux matchs.
- **Article 8 :** Dire bonjour et au revoir à toutes les personnes du club lorsque vous les croisez, être poli et courtois avec elles.
- **Article 9 :** Respecter les lieux et les équipements qui sont mis à votre disposition. Rendre les vestiaires dans le même état que celui où vous les avez trouvés en arrivant, ce qui implique de laisser propre les endroits que vous fréquentez dans l'enceinte du club.
- **Article 10 :** Aider votre éducateur à compter les ballons en fin de séance et à ranger le matériel.
- **Article 11 :** En signant à Jura Sud Foot, vous avez signé une licence pour le club et non pour une équipe en particulier, tout joueur s'engage donc à aller jouer le week-end pour l'équipe au sein de laquelle il sera convoqué et ce quels que soient le niveau et l'éducateur qui s'occupe de cette équipe.
- **Article 12 :** S'impliquer dans la vie du club lors des manifestations sportives et extra-sportives organisées tout au long de la saison.
- **Article 13 :** En jouant à Jura Sud Foot, vous vous engagez à arriver sur le lieu de l'entraînement en tenue adéquate, à vous changer dans les vestiaires pour revêtir une tenue de footballeur puis à prendre votre douche sur place suite à la séance.
- **Article 14 :** La nourriture et les boissons (hors eau minérale) ne sont pas acceptées à l'intérieur des vestiaires.
- **Article 15 :** Les vélos et les trottinettes ne sont pas acceptés à l'intérieur des vestiaires.
- **Article 16 :** En cas de manquement répété aux articles ci-dessus, une convocation devant la commission de discipline pourra être demandée pour prise de sanction.

Nom, Prénom & Signature du joueur précédés de la mention « lu et approuvé » :



Charte des parents de Jura Sud Foot

La charte des parents de Jura Sud Foot définit les règles à suivre et les comportements à adopter dans toutes les infrastructures du club pour son bon fonctionnement. Afin de passer une bonne saison tous ensemble, vous voudrez bien vous efforcer de respecter les différents points évoqués ci-dessous.

- **Article 1 :** Être le plus souvent possible présent aux matchs de son enfant.
- **Article 2 :** Participer au transport des enfants lors des matchs à l'extérieur.
- **Article 3 :** Prévenir l'éducateur responsable de votre enfant en cas d'absence de celui-ci à l'entraînement ou au match le plus tôt possible.
- **Article 4 :** Respecter les horaires des entraînements. Les parents doivent déposer leur enfant sur le lieu de l'entraînement suffisamment tôt avant le début de la séance et ne doivent quitter les lieux qu'une fois l'éducateur responsable arrivé. Les parents doivent venir récupérer leur enfant au maximum 30 minutes après la fin de la séance d'entraînement. Jura Sud Foot ne sera pas tenu responsable de tout éventuel désagrément pouvant arriver à votre enfant en dehors des horaires ci-dessus.
- **Article 5 :** Le jour des matchs, respecter l'horaire des convocations et ne quitter le lieu de rendez-vous qu'une fois que votre enfant et ses coéquipiers sont en route pour leur match lors des rencontres à l'extérieur.
- **Article 6 :** Lors des matchs, votre enfant doit venir habillé avec le survêtement du club qui lui aura été confié en début de saison ainsi que son sac de sport et sa gourde.
- **Article 7 :** Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix sans interférer de quelque manière que ce soit dans ce qu'il souhaite mettre en place à l'entraînement et aux matchs.
- **Article 8 :** Être exemplaire, tolérant et généreux pour contribuer à l'image de marque du club.
- **Article 9 :** Respecter les décisions arbitrales et accepter que l'arbitre puisse se tromper tout comme votre enfant.
- **Article 10 :** Refuser toute forme de violence et de tricherie et être maître de soi en toute circonstance.
- **Article 11 :** Au cours des rencontres, les parents spectateurs doivent être placés derrière la main courante ou dans l'espace qui leur est réservé le cas échéant. Cela ne vous empêchera en aucun cas d'encourager, féliciter et motiver les enfants. Par contre, veillez à bannir toute forme de critique ou de reproche.
- **Article 12 :** En signant à Jura Sud Foot, vous acceptez que votre enfant puisse apparaître sur les photos du club, sur son site officiel et ses réseaux sociaux sans que leur nom ne soit pour autant divulgué.
- **Article 13 :** Payer la cotisation au moins en partie avant le 1^{er} match officiel de votre enfant. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra jouer tant que sa cotisation ne sera pas à jour.
- **Article 14 :** Attention, votre enfant n'est pas obligatoirement conservé au sein du club d'une saison sur l'autre et Jura Sud Foot se réserve le droit de refuser l'adhésion ou le renouvellement de licence de votre enfant pour des raisons qui lui sont propres.
- **Article 15 :** Votre enfant signant une licence pour une saison complète, le club se réserve le droit de s'opposer à son départ en cours de saison si vous en faites la demande.
- **Article 16 :** Les parents ont l'interdiction formelle de rentrer dans les vestiaires à partir de la catégorie U11.
- **Article 17 :** En cas de manquement répété aux articles ci-dessus, une convocation devant la commission de discipline pourra être demandée pour prise de sanction.

Nom, Prénom & Signature du joueur précédés de la mention « lu et approuvé » :

Référent PEF :
Elodie MYOTTE-
MOUILLER

